

Juan Carlos et l'Espagne catholique

Author : Riposte Catholique

Categories : [Relations avec les Etats](#)

Date : 19 juin 2010

Mon article sur les crucifix chassés des écoles espagnoles a décidément suscité bien des réactions de lecteurs.

En voici deux, en des sens assez différents, mais toutes deux assez justes:

1) Souhaitez-vous raviver les guerres carlistes? Allons même jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne. A bas les

Bourbons, reprenons Gibraltar. La situation espagnole actuelle (et de toujours) est très complexe. Et même si je comprends tout à fait votre déception à découvrir toutes ces attaques du

gouvernement socialiste espagnol pour détourner les esprits de la crise terrible qui sévit dans le pays, je crois néanmoins qu'il faut mesure garder. Nous avons suffisamment à balayer devant notre porte en France. Quid des écoles catholiques sous contrat qui se sont couchées devant les dictats de l'éducation nationale en France? Que d'exemples de compromission pourrions nous

donner!

Il y a actuellement de saines réactions, notamment lors de la procession du Christ Roi à Tolède la semaine dernière, et le ras le bol s'installe. Le Roi a été récemment acclamé et la ministre des

armées huée (affaire concernant la nouvelle interdiction aux armées de rendre les honneurs durant les cérémonies religieuses). Un petit effort et le ras le bol sera complètement dans les urnes...Espérance toujours. ¡VIVA ESPAÑA, VIVA!

2) Pour faire suite à votre message [...], vous ne m'en voudrez pas de rappeler quelques faits, juridiquement fondés, qui sont trop souvent oubliés. Si votre

prise de position et les commentaires qui l'accompagnent sont politiquement, philosophiquement, éthiquement et historiquement – hélas – totalement fondés, ils ne le sont guère d'un point de vue constitutionnel.

En effet, d'une part, le Préambule de la Constitution de 1978 ne mentionne en rien une intention de « restauration » mais bien l'établissement d'un régime et proclame

naturellement que « La Nation espagnole, souhaitant établir la justice... établir une société démocratique avancée... ».

Par ailleurs, si l'Article premier, alinéa 3, stipule que « 3. La forme politique de l'État espagnol est la monarchie parlementaire. », l'article 57, alinéa 1, précise que « La Couronne d'Espagne est héréditaire dans la succession de S.M. Don Juan Carlos Ier de Bourbon, héritier légitime de la dynastie historique... » Le souverain n'est donc qu'un héritier historique et non pas juridique et, logiquement, la succession au trône se fera dans sa seule descendance et non pas au sein de la Maison de Borbòn. Donc nous avons un Jean Charles Ier (comme la France qui a tant pâti d'un Louis Philippe Ier) et non pas un Juan IV qui aurait succédé à son père Juan III, alors même que ledit comte de Barcelone git à l'Escorial sous le nom de Juan III !

Enfin, il ne faut pas négliger que, de septembre 1974 à la date de l'entrée en vigueur de la Constitution de 1978, ce Juan Carlos là n'était autre que l'héritier constitutionnel désigné du Généralissime (et non pas celui de feu son royal grand-père) en vertu des dispositions de la loi de succession qui précisait, notamment, que l'Espagne était « un état catholique et social constitué en royaume en accord avec ses traditions... » Il s'agissait donc d'un système d'inspiration fascisante (« catholique et social » à la Dollfuss [...]) « constitué » (ici encore « constitué » ex novo et non pas « restauré ») en fonction de certaines traditions et non pas de règles juridiques.

D'ailleurs, s'il en avait été autrement, le roi serait aujourd'hui le successeur constitutionnel de l'affreuse Isabelle II et non pas du duc de Madrid... Or donc, de quelque sens que vous le preniez, l'horreur !